

07-05-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue au sous-sol du centre récréatif, soit au 47 rue Lavoie, ce septième jour du mois de mai deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

066-05-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au Varia le point suivant:

**23.1 Vendeurs itinérants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Mot du maire**

Monsieur le Maire fait un survol de certains dossiers en cours.

**4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019**

ATTENDU QUE dès le 3 avril 2019, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

067-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers**

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

**6. Acceptation des comptes**

068-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019 totalisant une somme de 167 075,53 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 30 avril 2019 pour un total de 13 292,41 \$, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

**7. Adoption règlement n° 04-19**

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 04-19 a été déposé lors de la même séance;

**ATTENDU QUE**, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Danielle D'Anjou a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 04-19;

**ATTENDU QU'** une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

069-05-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

**QUE** le règlement portant le numéro 04-19, règlement concernant les animaux, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à la construction, l'entretien et la réparation des entrées privées**

Avis de motion est donné par Evans Gagnon à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à la construction, l'entretien et la réparation des entrées privées.

Evans Gagnon, conseiller

Monsieur le directeur général en fait la présentation.

Une copie du projet de règlement sera également disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

**9. Tournoi de la santé Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima**

070-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'une participation financière au *Tournoi de la Santé* de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame de Fatima par un don de 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. Adhésion à la Culture Bas-Saint-Laurent**

071-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de rejeter la demande d'adhésion à l'organisme Culture Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. Bianco Lévesque : demande de coupe de bordure**

072-05-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu

D'autoriser la coupe de bordure afin de permettre au citoyen d'avoir accès à son garage;

QUE l'entrée n'excède pas plus de 6 mètres en largeur;

QUE le citoyen marque clairement l'endroit de la coupe requise;

QUE le mandat soit donné à la firme Construction SRB de Saint-Jean-sur-Richelieu;

QUE les travaux seront exécutés à ses frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. Projet de regroupement des Offices municipaux d'habitation de l'ouest du Kamouraska – résolution d'appui**

**ATTENDU QUE**, suite à l'adoption du projet loi 83, la Société d'habitation du Québec (SHQ) amorçait en 2016 une démarche de restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec dont les objectifs d'efficacité et de qualité des services s'appuyaient principalement sur le regroupement des OMH;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de cette restructuration, la SHQ publiait un Guide d'accompagnement où il est clairement énoncé par son président directeur général en poste lors de la publication de ce guide que : « Le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés. »

**ATTENDU QUE**, les OMH de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska (MRC) se sont concertés pour former deux regroupements au sein de la MRC dont un pour le secteur Est et l'autre pour le secteur Ouest;

**ATTENDU QUE** les OMH des municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, de Saint-Pacôme et de La Pocatière ont formellement déposé auprès de la SHQ une demande de regroupement pour constituer un nouvel office sous le nom de « Office d'habitation du Kamouraska Ouest »;

**ATTENDU QUE** cette demande de regroupement rejoint les objectifs d'efficacité et de qualité des services visés par la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec en permettant la mise en commun des ressources dont disposent les trois offices municipaux dans le cadre du programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées et celles disponibles dans le cadre du programme Accès logis;

**ATTENDU QUE** cette demande tient compte de notre réalité régionale et locale tant au plan démographique, économique, géographique que social, et qu'elle reflète pleinement la volonté de tous les acteurs concernés;

**EN CONSÉQUENCE;**

073-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la Société d'habitation du Québec d'accueillir favorablement la demande du comité de transition et de concertation du Kamouraska Ouest et, qu'à ce titre, elle considère que les 45 logements du programme Accès Logis actuellement gérés par l'OMH de La Pocatière s'ajoutent aux 75 loyers modiques pour personnes âgées sous la responsabilité des trois OMH souhaitant se regrouper.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13. Avis de motion et présentation du projet de règlement visant à modifier le règlement no 01-09, no 01-10 et no 05-11**

Avis de motion est donné par Gilles DesRosiers à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement visant à modifier le règlement no 01-09, no 01-10 et no 05-11.

---

Gilles DesRosiers, conseiller

Monsieur le directeur général en fait la présentation.

Une copie du projet de règlement sera également disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

**14. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à la mise en place d'une terrasse afin de créer un lieu de rassemblement, de contrer l'isolement chez les aînés et de favoriser le vieillissement actif;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMADA et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**

074-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMADA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**15. Renouvellement adhésion 2019-2020 Association forestière bas-laurentienne**

075-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de contribuer à la cotisation annuelle 2018-2019 de l'Association forestière bas-laurentienne au montant de soixante-cinq (65 \$) dollars.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16. Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat**

076-05-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que cette procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat soit adoptée, telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17. Service 9-1-1 – Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

077-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, à partir de la remise pour le mois de décembre 2019, à la Centrale CAUCA dont le siège est situé au 135, 19<sup>e</sup> Rue, à Saint-Georges (Québec) G5Y 4S6, pour et à l'acquit de la Municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18. 9-1-1 BELL – Transfert du Centre d'appel de la Sécurité publique (CASP) primaire et du CASP secondaire (Service incendie)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant était desservie par le Centre 9-1-1 du CAUREQ au niveau de la réponse PRIMAIRE;

ATTENDU QUE, présentement, les lignes secondaires FEU sont transférées vers le CAUREQ au niveau de la réponse INCENDIE;

ATTENQUE QUE la Municipalité a décidé de mettre fin à l'entente et résilier le contrat avec le Centre de réponse 9-1-1 du CAUREQ au niveau de la réponse primaire 9-1-1 et au niveau du service INCENDIE;

EN CONSÉQUENCE,

078-05-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, avise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ainsi que BELL (Groupe Service client 9-1-1) que, suite à la résiliation du contrat avec le CAUREQ, lequel prendra fin le 30 novembre 2019, la Municipalité se dirigera vers le centre 9-1-1 de la CAUCA afin d'obtenir les services suivants :

1. le service de réponse primaire 9-1-1; et
2. le service de répartition secondaire des appels incendie;

QUE M. René Lavoie, maire, et M. Marc Morin, directeur général, soient autorisés à signer tous les documents utiles ou nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **19. Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire**

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal et comme spécifié par la résolution no 90-05-15, le directeur général et secrétaire-trésorier fait dépôt de deux états comparatifs soit un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées, et un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées par rapport aux prévisions budgétaires et ce pour la période du 1er janvier au 30 avril 2019. Lesdits rapports ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier.

Le conseil prend acte du dépôt.

## **20. Renaud Rousseau : demande d'autorisation nouvelle entrée**

**079-05-19**

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE le présent conseil autorise Monsieur Renaud Rousseau à construire une entrée du côté nord de sa propriété du 12 rue Dionne comme demandé, par l'ajout d'un ponceau de 6 mètres de long ayant un diamètre de 450 millimètres et à la condition qu'il respecte les normes en vigueur;

QUE les travaux soient exécutés à ses frais;

QUE cette autorisation se limite entièrement à la présente demande et que cette nouvelle entrée soit dotée d'un unique ponceau de 6 mètres de long ayant un diamètre de 450 millimètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **21. Dons et commandites**

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

**080-05-19**

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à Leucan pour le Défi têtes rasées de La Pocatière du 23 mai 2019 pour la participation de Léa Chamberland

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**081-05-19**

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Une commandite de 50 \$ à l'organisme La Traversée pour son activité *Grand Défi de 3 h de spinning* du 4 mai 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**082-05-19**

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 25 \$ Club de Gymnastique Gymagine pour son spectacle de fin d'année

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**083-05-19**

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à l'organisme Cercle de Fermières Saint-Gabriel-Lalemant pour son activité *Soupe populaire*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **22. Correspondance**

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

**23. Varia**

**23.1 Vendeurs itinérants**

Point soumis par la conseillère Danielle D'Anjou : il serait bien d'aviser les citoyens qu'ils ne sont pas obligés de faire des affaires avec les vendeurs itinérants qui doivent tout de même posséder un permis.

**24. Rapport des conseillers**

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

**25. Période de questions du public**

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**26. Levée de la séance ordinaire**

084-05-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21 h 00.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

RENÉ LAVOIE, maire

---

MARC MORIN, directeur général /  
secrétaire-trésorier